

Le Conseil Suisse des Aînés (CSA) tance les autorités fédérales et cantonales

Le Conseil Suisse des Aînés (CSA) demande au Conseil fédéral, au Parlement et aux cantons de mettre en œuvre «immédiatement et intégralement» l'initiative sur les soins infirmiers acceptée à une large majorité par le peuple suisse le 28 novembre 2021.

Le CSA se dit «inquiet et déçu» de la lenteur de la mise en place de l'initiative, soulignant que la population âgée est celle qui souffre le plus de la pénurie de soins. Il demande à Berne d'agir au moyen d'arrêtés fédéraux urgents.

La population âgée souffre le plus de la pénurie de soins

Le CSA demande expressément que les moyens financiers nécessaires sont mis à disposition afin d'améliorer directement les conditions d'emploi du personnel soignant dans les domaines stationnaires et ambulatoires. L'urgence en matière de soins doit être endiguée et la confiance dans le système de santé être rétablie, en particulier pour la population âgée.

Selon le texte de l'initiative, le Conseil fédéral aurait dû mettre en œuvre des mesures pour remédier à la pénurie de personnel infirmier diplômé dans un délai de 18 mois. Aujourd'hui, près d'un an et demi après la votation, le CSA constate qu'il n'y a encore aucun signe de mesures concrètes pour corriger la situation d'urgence en matière de soins. Le Conseil fédéral ignore le mandat du peuple, écrit le CSA dans son communiqué du 14 janvier 2023.

«Le Conseil fédéral reste inactif»

Alors que la Confédération et les cantons se renvoient mutuellement la responsabilité, «le Conseil fédéral reste inactif». Chaque mois, plus de 300 soignants quittent leur profession. Les postes non repourvus et les lits fermés sont fréquents dans les hôpitaux. La crise de l'offre dans le secteur de la santé ne cesse de s'aggraver et la qualité des soins n'est plus garantie à long terme !

Les seniors, et particulièrement les personnes atteintes de démence, sont particulièrement touchés par cette pénurie de soins. Les résidents des maisons de retraite et de soins sont mis sous sédatifs à l'aide de médicaments supplémentaires, les opérations urgentes ne peuvent pas être effectuées en raison de la fermeture des services dans les hôpitaux de soins aigus, déplore le CSA. Cela entraîne des conséquences néfastes pour la santé, le risque de décès augmente.

Et le CSA des conclure: «Nous attendons du Conseil fédéral, du Parlement et des cantons qu'ils assument leurs responsabilités et prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à l'exode dans le domaine des soins».

Le Conseil fédéral se bouge

Une étape importante a cependant déjà été franchie avec le premier volet de l'initiative sur les soins infirmiers. Lors de la session d'hiver 2022, le Parlement a approuvé quasiment sans changement le contre-projet indirect de l'initiative et son offensive en faveur de la formation. La balle est désormais dans le camp des cantons, qui doivent aussi fournir leur contribution. Mais pour former la relève qui manque aujourd'hui, il faudra encore quelques années, relève pour sa part H+, l'association faîtière nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins, le 25 janvier 2023.

De son côté, le Conseil fédéral a décidé de commencer par reprendre le contre-projet indirect adopté par le Parlement le 19 mars 2021, afin de mettre rapidement en œuvre son volet en matière de formation. Le projet comprend, outre l'offensive de formation, la possibilité pour le personnel infirmier de facturer directement certaines prestations aux assurances sociales. Voir: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/gesundheitsberufvptee-der-tertiaerstufe/vi-pflegeinitiative.html#1325081337

Lors de sa séance du 25 janvier 2023, il a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer d'ici au printemps 2024 une nouvelle loi en ce sens, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Il s'agira notamment d'adopter des mesures visant à améliorer les conditions de travail dans le domaine des soins, notamment dans le but de réduire le nombre de sorties précoces de la profession. D'ici à l'été 2023, le Conseil fédéral formulera les critères régissant les contributions fédérales destinées aux aides à la formation et les mettra en consultation. La loi devrait entrer en vigueur au milieu de l'année 2024. Jacques Berset

() Le CSA, qui existe depuis novembre 2001, est constitué des deux organisations faîtières: la FARES (Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse) et l'ASA (Association Suisse des Aînés). C'est l'organe consultatif du Conseil Fédéral et des autorités pour les questions concernant la vieillesse. Il représente les demandes des personnes âgées dans les domaines économiques, sociaux et de société. La FARES et l'ASA représentent près de 200'000 aînés.*